Commune de Trémére
Département des Côtes d'Arm

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260605-20260608_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à vingt heures vingt minutes,
Sur convocation en date du 29 mai 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Madame Laëtitia Briard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Serge Briard, Monsieur Julien Badoni, Monsieur Olivier Bédane, Madame Gwendoline Marellec, Madame Elodie Pelletant, Monsieur Brivaël Perrinel, Madame Sophie Rolland, Monsieur Philippe Rouinsard, Madame Valérie Guennoc, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Madame Ciara Martin.
Procuration : Madame Lucie Bégot (pouvoir à Monsieur Bruno FONTAINE),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BADONI

2026-39 Consultation des entreprises pour travaux de voirie rue de la Gare, Clos des Pommiers, rue de la Ville Beslay

M. le Maire expose qu'il convient de faire le point sur les projets de travaux de voirie concernant trois secteurs de la commune :

- **Rue de la Ville Beslay :** Entretien de la voirie et matérialisation du stationnement (suite aux travaux de réseaux de 2025).
- **Rue de la Gare :** Entretien de la voirie.
- **Clos des Pommiers :** Réfection de la voirie et création de places de stationnement en pavés béton.

Pour chaque projet, une concertation a été menée avec les habitants, et l'ADAC 22 a apporté son assistance technique pour définir les objectifs.
L'ADAC 22 assurant le passage à la phase opérationnelle pour le compte de la commune, il est aujourd'hui proposé de lancer les consultations d'entreprises (appels d'offres). M. le Maire précise qu'à la suite du retour des réponses aux appels d'offres, la commission des travaux se réunira afin d'analyser les propositions et de choisir l'entreprise retenue.
Monsieur le Maire précise également qu'une demande de subvention a été sollicitée pour accompagner ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER la transition opérationnelle des projets de la rue de la Ville Beslay, de la rue de la Gare et du Clos des Pommiers.**
- **D'AUTORISER le lancement des consultations d'entreprises par le biais de l'ADAC 22.**
- **D'ACTER que le choix final de l'entreprise sera validé par la commission des travaux après examen des réponses à l'appel d'offres.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, y compris tout document relatif au choix de l'entreprise retenue.**

MAIRIE DE TRÉMÉREUC
22 COTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine